

ANNEXE 2 : TABLEAU DETAILLANT L'AVANCEMENT PHYSIQUE ET FINANCIER D'UN PROJET EN PHASE D'EXECUTION DE TRAVAUX

Année de la convention	Type de programme (Biffer les mentions inutiles)	Numéro de fiche-projet et intitulé du projet	Objectif du projet	Montant du subside
Convention-faisabilité 2018 Convention-réalisation 2021	PCDR classique	CT 04 Réhabilitation de l'ancienne cure d'Attre en Maison de village et logements	Proposer un espace polyvalent de rencontre et de convivialité et diversifier l'offre de logement public en rénovant un élément du patrimoine communal	CF 18A : 23.281,64€ (visa n°18/15920) CR 652.927,48€ (visa n°21/16391) → soit 676.209,12€
		Etats d'avancement physique du projet		Date
		Désignation de l'auteur de projet		27/04/2016
		Approbation de l'avant-projet par l'A.C.		06/11/2019
		Approbation de l'avant-projet par la R.W.		03/03/2020
		Approbation du projet par l'A.C.		17/12/2020
		Approbation du projet par le/la Ministre		30/09/2021
		Mise en adjudication		21/12/2021
		Décision d'attribution du marché		17/03/2021
		Approbation de l'attribution du marché par la R.W.		30/09/2021
		Début des travaux		08/11/2021
		Réception provisoire		
		Décompte final		
		Réception définitive		
		Etat d'avancement financier du projet		Montant
		Montant conventionné à 100%		1.125.778,54€
		Montant du subside développement rural		712.889,27€
		Montants cumulés payés à l'entrepreneur		

ANNEXE 3 : TABLEAU RAPPORT COMPTABLE ET FONCTIONNEMENT D'UN PROJET TERMINE (Décompte final < 10 ans¹).

Année de la convention	Type de programme (Biffer les mentions inutiles)	Numéro de fiche-projet et intitulé du projet	Objectif du projet	Décompte final	
				Montant	Date approbation
	PCDR classique PwDR 2007-2013 ² PwDR 2014-2020 : Mesure 7.4				

Etat du patrimoine :

Le bien est-il toujours propriété communale ?	Oui	Non
Si non, merci de répondre aux questions ci-dessous		
Date d'approbation ou de demande d'approbation par le Ministre de l'acte de vente		
Montant de la vente		
Modalités de réaffectation du montant de la vente		

Le bien est-il loué ?	Oui	Non
Si le patrimoine est loué³ à des tiers et fait donc l'objet d'une cession des droits immobiliers, merci de répondre aux questions ci-après. Également, il est nécessaire de joindre un extrait de la comptabilité communale relative au patrimoine en question.		
Date d'approbation de la convention de location par le Ministre (article 3 de la convention)		
Recettes générées par l'exploitation du patrimoine	Type	Montant annuel
	Type	Montant annuel
	Type	Montant annuel
Charges liées à l'exploitation du patrimoine	Type	Montant annuel
	Type	Montant annuel
	Type	Montant annuel

¹ A partir de la réception provisoire des travaux pour les projets PWDR 2014 – 2020 relevant de la mesure 7.4

² Programme wallon de développement rural 2007-2013 : uniquement les ateliers ruraux dans le cadre de la mesure 321 microentreprises

³ Il s'agit de location permanente du patrimoine de type logements, ateliers ruraux.

Bénéfices ⁴ = recettes moins charges	Montant annuel	
Réaffectation des bénéfices		

Fonctionnement du projet et utilisation du bien ⁵	
Description des types d'activités menées dans le cadre du projet	
Impact des activités (emploi, attractivité, inclusion sociale, promotion...)	



⁴ En cas de bénéfices, la commune s'engage à réaffecter ceux-ci vers d'autres projets ou actions du PCDR. Elle établit une déclaration sur l'honneur en ce sens.

⁵ A titre d'exemple

Ateliers ruraux : type d'entreprise, impact sur la création d'emploi, ...

Maisons de village : nature et fréquence des manifestations et activités menées, participation, création de nouvelles associations, effet sur la dynamique de la population résidentielle de la commune, ...

Maison multiservices : nature des services mis à disposition et des activités, fréquentation, emplois créés

Espace publics de convivialité : lieu d'activités de manifestations, attractivité de la commune et création indirecte d'emploi/ de nouvelles activités (commerce,...)

M7.4 du PwDR 2014-2020 : Construction d'espaces multifonctionnels, modulables et polyvalents : l'occupation du bien, le fonctionnement du projet, les actions déployées, les résultats acquis, bâtiment non exploité à des fins commerciales, diversité des activités (3 activités /4 secteurs : socio récréatif, culturel, service, promotion des ressources locales) et l'état actualisé des indicateurs obligatoire et de suivi mentionnés au point 15.2 de l'AM d'octroi

ANNEXE 4 : RAPPORT DE LA COMMISSION LOCALE DE DEVELOPPEMENT RURAL

Année de l'installation de la CLDR	Année d'approbation du Règlement d'ordre intérieur	Dernière date de la modification de composition de la CLDR ⁶	Dernière date de modification du Règlement d'ordre intérieur ⁷
2014	24/03/2022	24/03/2022 01/09/2022 27/04/2023	19/05/2022
Date des réunions durant l'année écoulée⁸	03/02/2022	Nombre de présents	12 membres (dont 8 citoyen·ne·s) +1 invité
	22/03/2022		10 membres (dont 7 citoyen·ne·s)
	30/05/2022		12 membres (dont 9 citoyen·ne·s) + une dizaine d'invité·e·s
	12/09/2022		14 membres (dont 11 citoyen·ne·s)
	28/09/2022		14 membres (dont 11 citoyen·ne·s)
Réflexion sur l'opération de développement rural			
Propositions de projets à entreprendre			
Numéro fiche-projet			
Intitulé du projet			
Priorité du projet			
Calendrier d'exécution			

⁶ Merci de joindre en annexe la délibération du conseil communal approuvant la modification de la composition de la CLDR (si changement <50% pendant l'année écoulée). Dans le cas d'un changement de composition de plus de 50%, merci d'utiliser le formulaire 3 disponible sur le guichet des pouvoirs locaux.

⁷ Merci de joindre en annexe le ROI approuvé accompagné de la délibération du conseil communal (si changement pendant l'année écoulée).

⁸ Merci de joindre en annexe les PV des réunions de la CLDR.

ANNEXE 5 : PROGRAMMATION DANS LES TROIS ANS AVEC RECHERCHE DES MOYENS FINANCIERS

Lors de la séance du 13/02/2023, les membres présent·e·s s ne sont pas parvenu·e·s à un consensus sur la programmation des projets du PCDR. Ce point a été réinscrit à la séance du 17/04/2023.

Lors de cette deuxième séance, un consensus a été trouvé sur les points suivants :

- Rappeler à la Commune :
 - o Son obligation de rendre accessible à tous les citoyen·ne·s les services de son administration, en particulier les personnes à mobilité réduite ;
 - o La nécessité d'offrir une infrastructure sportive minimale autour des terrains de sport extérieurs présents dans le parc communal (à savoir, des sanitaires, des vestiaires et des douches) ;
- Créer des groupes de travail (en y invitant les membres de la CLDR, les citoyen·ne·s intéressés, les structures et associations concernées) pour définir les grandes lignes des projets suivants :
 - o Liaison douce entre Gages et Brugelette (itinéraire à privilégier, type de revêtement, etc.) ;
 - o Infrastructure culturelle (définition des besoins : scène, loges, espace d'exposition, ateliers créatifs, etc. ; localisation potentielle) ;
 - o Kiosque dans le parc communal ;
 - o Élément fédérateur sur la Grand' Place (statue, fontaine, banc, autre) ;
 - o Cœur de Mévergnies (halle couverte, pieds au sec, autre).

Sur base des réflexions menées en 2023 (voir ci-dessous), une programmation des projets pourra être envisagée.

	Priorité du PCDR	Numéro et intitulé du projet	Montant du projet à 100%	Pouvoir(s) subsidiant(s)	
				Dénomination	Pourcentage intervention
Année-rapport annuel + 1 an					
Année-rapport annuel + 2 ans					
Année-rapport annuel + 3 ans					

Commune de Brugelette Opération de Développement Rural (ODR)

Commission locale de Développement rural (CLDR)

Compte-rendu de la séance du 03 février 2022

(19h00 aux Ecuries du Parc – Chemin du Cadet, 2 à 7940 BRUGELETTE)

Présent-e-s

Jean-Philippe BAUDART, Katty BOUTIQUE *[en visio]*, Marc DE VLEESCHOUWER, Sabrina DIERICK *[en visio]*, Michel JAMSIN, Yves MARTIAL, Lionel STIERS, Henri VANBERGHEM - Soit 8/47 des Membres de la CDLR, Représentant-e-s de la population
André DESMARLIÈRES - Bourgmestre & Président de la CLDR
Didier STREBELLE - Echevin & membre de la CLDR
Mireille GALLEMAERS, Isabelle LIÉGEOIS - Soit 4/7 des Membres de la CDLR, Représentant-e-s du Conseil communal
David GRZEGORZEWSKI - Citoyen-ne-s
Charlotte DESENFANT - Service Logement
Stéphanie GUÉRIN - Fondation Rurale de Wallonie

Excusé-e-s

Luc BRONCHART, Maryline DECROLY, Pierre DELCAMBRE, Thérèse D'HAUFAYT, Jimmy D'HAUTCOURT, Stéphane DUPONT, Nicole LEFRANC - Membre de la CDLR, Représentant-e-s de la population
Johanna HUBEAU et Géry PATERNOTTE - Membres de la CDLR, Représentant-e-s du Conseil communal

Compte-rendu de la séance du 22 juin 2021 - Approbation

Les comptes-rendus des séances du 22 juin 2021 et du 09 décembre 2021 sont approuvés.

Règlement d'ordre intérieur (ROI) – Approbation

Etapes précédentes

Les grandes lignes de la mise à jour du ROI de la CLDR (conformément à l'Arrêté ministériel du 12 février 2021) avaient été présentées lors de la séance du 22/06/2021. Cependant, le document avait été omis des pièces jointes à l'invitation de cette réunion, et le quorum n'avait pas été atteint. Ce point a donc été réinscrit à la séance du 03/02/2022.

Suggestions

La proposition de ROI a été commentée par un membre de la CLDR (les réponses sont en italique) :

- Féminisation du document
→ *L'écriture incluse a été étendue à l'ensemble du document.*
- Informations de base
→ *Ces informations se trouveront sur le Site Internet communal.*
- Annexes à ajouter au ROI :
 - Coordonnées : Commune, SPW, FRW, etc.

- Fiches-projets encore d'actualité
 - Composition de la CLDR
 - Faire connaître ses missions pour susciter l'engouement
 - Définir les conditions d'accès
 - Annexer la liste des membres
 - Effectifs / Suppléants > distinction non pertinente
- Ces informations se trouveront sur le Site Internet communal.
- Propositions d'ajouts au texte du ROI :
 - Rôles Présidence/Secrétariat, notamment en terme d'animation et de conduite de réunion (la nuance apportée dans le texte n'est pas évidente)
 - Préparation des réunions > Proposition d'ajout : « Elle sera accompagnée, tant que faire se peut, des informations techniques et légales nécessaires afin que ceux-ci puissent délibérer efficacement. »
- Ces précisions ne peuvent pas être apportées au texte du ROI. Elles pourront être vulgarisées sur le Site Internet communal.
- Quorum > Proposition de supprimer le délai pour convoquer à nouveau la CLDR :

« Pour pouvoir valider une décision, un quorum de participation de cinquante pourcents des membres de la CLDR ne faisant pas partie du quart communal est requis. Si le quorum n'est pas atteint, les débats pourront avoir lieu mais la décision sur ce point particulier sera reportée à la séance de la CLDR suivante. Dans ces conditions, la décision pourra être prise quel que soit le nombre de personnes présentes. »

→ Ces précisions ne peuvent pas être apportées au texte du ROI.

→ La composition de la CLDR sera mise à jour, notamment en supprimant les membres démissionnaires (plus de participation depuis deux ans) et en invitant de nouveaux membres. Cela devrait permettre d'atteindre plus facilement le quorum. Seuls certains points devront être réinscrits en l'absence de quorum (pour les décisions clés dans le processus).

Conclusion

Le ROI est approuvé moyennant la prise en compte de l'écriture inclusive.

Pôle communal de Gages - Esquisse

Rappel du 09/12/2021

L'esquisse a été présentée le 09/12/2021 par l'auteur de projet à la CLDR étendue aux riverains et associations concernées.

Ce 03/02/2022, les principaux éléments visuels sont rappelés, ainsi que les conclusions des échanges avec la population : adhésion des participants à l'implantation et à la physionomie générale de la Maison de village (précisions à étudier pour le stade suivant) ; poursuite de l'étude sur les logements (pas d'avis contraire de la Commune).

Approbation

La CLDR approuve l'esquisse. L'auteur de projet sera invité à travailler sur l'avant-projet.

Bilan 2021 & programmation à court et moyen termes

La liste des projets est passée en revue en séance : ce qui a déjà été réalisé, ce qui pourrait être mis en œuvre.

Bilan 2021

- Réhabilitation de la Cure d'Attre en Maison de village et logements : lancement des travaux en novembre 2021 (fin prévue en 2023) ;
- Réhabilitation de l'ancien pôle communal de Gages en Maison de village et logements : approbation citoyenne de l'esquisse.

Projets 2022

- Réhabilitation de la Cure d'Attre en Maison de village et logements : poursuite des travaux ;
- Réhabilitation de l'ancien pôle communal de Gages en Maison de village et logements : projet définitif ;
- Carte de l'entité : actualisation ;
- « Arbre, quel est ton nom ? » : concrétisation.

Programmation des demandes de conventions « Développement rural »

Pistes

Liaison cyclo-piétonne entre Gages et Brugelette

- via le Chemin du Banc de Sable (du côté de la station de pompage SWDE) - ~1,6 km
 - via l'Avenue de Gages (du côté de la future station d'épuration)
- Définition des attentes des citoyens (usage, type de revêtement, etc.), possibilités techniques (emprises communales, acquisitions, statut à l'atlas des chemins et sentiers vicinaux, etc.), sources de financement (Développement rural, appel à projet, fonds propres,...), etc.

Cœur de Brugelette - 2^{ème} phase des travaux

- Partie 1 : De la Place Maurice Sébastien à la Rue de la Sucrierie > Travaux 2019-2020 ;
 - Partie 2 : De la Rue de la Sucrierie jusqu'à l'Eglise, avec le trottoir traversant
- Définition des attentes des citoyens (fonctions, stationnement, etc.), sources de financement (Développement rural, PIC, appel à projet, fonds propres, ...), etc.

Chapelle des Carmes

- Travaux entamés : charpentes intérieures, mise à nu des murs intérieurs (observation de l'état sanitaire), ...
- Achat par la Commune pour lui donner une affectation culturelle (notamment pour avoir accès aux subsides de création d'un espace socio-culturel)
- Projet initial (2012) « Entre ciel et terre » : Restauration et réaffectation de la chapelle des Carmes pour ~1.800.000 € TVAC dont 80% subsidiables (subsides alloués à une autre commune suite à des tractations politiques) ;
- Dégradation du bâtiment > rénovation ou revente
- Pistes :
 - infrastructure culturelle polyvalente modeste :
 - pour le nouveau centre culturel l'Envol : diversifier et équilibrer l'offre entre Brugelette et Chièvres (Marcotte, Maison de la Cité, ...)
 - pour les associations, les écoles (Ecole libre Saint-Louis, Maison des Phénix, ...), des séminaires, des expositions, ...

- sources de financement :
 - partenariat public-privé ;
 - Développement rural : maison rurale ;
 - Patrimoine pour les parties classées
 - Coût de l'entretien du patrimoine communal :
 - ceux existants ou en cours de rénovation : églises, Ecuries du parc, Maison du Patro, Cure d'Attre, salle de Gages, etc.
 - variable en fonction de l'affectation et du plan de gestion
- La Commune ne doit pas mener des projets rentables, mais doit trouver un équilibre entre ses recettes et ses dépenses.

Conclusion

Les membres présents parviennent pas à un consensus sur la programmation des projets du PCDR. Par ailleurs, le quorum n'est pas atteint (surreprésentation politique). Le bilan et la programmation des projets de l'ODR seront donc réinscrits à une séance ultérieure.

Cependant, afin de relancer les débats et d'apporter des réponses collectives, il a donc été décidé de :

- Actualiser la composition de la CLDR ;
- Mener plusieurs réflexions avec des partenaires extérieurs de la CDLR sur les sujets suivants :
 - Mise en relation de l'offre et de la demande en infrastructures privées ou publiques pour le milieu associatif (en collaboration avec le nouveau Centre culturel l'Envol), notamment pour permettre de définir l'avenir à donner à l'ancienne Chapelle des Carmes ;
 - Appui de la Cellule Assistance Territoire et Patrimoine de la FRW sur les tenants et aboutissants du Cœur de Brugelette, notamment pour déterminer la sollicitation ou non d'un subsidie « Développement rural » pour la 2^{ème} phase des travaux de la Grand' Place (ou d'éventuelles autres sources de financement), et le recours ou non à un schéma d'orientation local ;
 - Groupe de travail sur la liaison cyclopiétonne reliant Gages et Brugelette.

Ces éléments permettront d'alimenter le bilan du PCDR à mi-parcours et de redéfinir la programmation à court et moyen terme.

Divers

Appel à projet BiodiverCité - Etat d'avancement

- Projet « Arbre, quel est ton nom ? » (circuit pédestre de découverte des arbres sur le pourtour du parc communal) :
 - initié par l'Association pour la Nature et la Protection des Espèces menacées ;
 - subsidié par la Région wallonne dans le cadre de l'appel à projet BiodiverCité ;
 - soutenu par la Commune ;
 - coordonné par la Fondation Rurale de Wallonie ;
 - en partenariat avec les écoles de l'entité, l'IMP, la Maison des Jeunes, etc.
- Suggestion : un arbre, une naissance

Pour le Secrétariat,

Stéphanie GUÉRIN,
La Fondation Rurale de Wallonie

Le Président,

André DESMARLIERES,
Bourgmestre

Commune de Brugelette Opération de Développement Rural (ODR)

Commission locale de Développement rural (CLDR)

Compte-rendu de la séance du 22 mars 2022
(18h30 aux Ecuries du Parc – Chemin du Cadet, 1 à 7940 BRUGELETTE)

Présent-e-s

Katty BOUTIQUE, Marc DE VLEESCHHOUWER, Pierre DELCAMBRE, David GRZEGORZEWSKI, Yves MARTIAL, Lionel STIERS, Henri VANBERGHEM- Soit 7/47 des Membres de la CLDR, Représentant-e-s de la population
André DESMARLIÈRES - Bourgmestre & Président de la CLDR
Didier STREBELLE - Echevin & membre de la CLDR
Mireille GALLEMAERS - Soit 3/7 des Membres de la CLDR, Représentant-e-s du Conseil communal
Véronique GASPARD - Service Urbanisme
Stéphanie GUÉRIN - Fondation Rurale de Wallonie

Excusé-e-s

Jean-Philippe BAUDART, Maryline DECROLY, Sabrina DIERICK, Sylvie DUBOIS, Stéphane DUPONT, Michel JAMSIN - Membres de la CLDR, Représentant-e-s de la population ; Isabelle LIEGEOIS - Membre de la CLDR, Représentante du Conseil communal
Charlotte DESENFANT - Service Logement

Compte-rendu de la séance du 03/02/2022 - Approbation

Le compte-rendu de la séance du 03 février 2022 est approuvé.

Opération de Développement rural – Bilan 2021 & Programmation des projets [Report de la séance du 03/02/2022 en raison du quorum insuffisant]

Ce point nécessitant une décision formelle de la CLDR, et le quorum n'ayant pas été atteint à la séance où il fut abordé une première fois, il est redébatu lors de la présente séance.

Bilan 2021

Cure d'Attre (Maison de village & logements)

Les travaux ont débuté en novembre 2021.

Ancien pôle communal de Gages (Maison de village & logements)

L'esquisse a été approuvée par la CLDR étendue aux riverains et associations concernées ne décembre 2021.

BiodiverCité - « Arbre, quel est ton nom ? »

De nombreux partenaires contribuent à la mise en œuvre de ce projet. Les tâches ont été réparties entre eux au fil des réunions entre juin et décembre 2021.

Programmation

En l'absence de consensus, il a été proposé les étapes de travail suivantes en vue de pouvoir établir le bilan à mi-parcours du PCDR et de programmer les prochaines demandes de subsides.

Liaison Gages – Brugelette

Un groupe de travail citoyen sera mis en place après avoir pris contact avec les propriétaires et occupants concernés.

Cœur de Brugelette

La Commune bénéficiera de l'appui de l'équipe « Assistance Territoire et Patrimoine » de la Fondation Rurale de Wallonie pour mettre en adéquation des besoins citoyens avec l'offre potentielle du centre de Brugelette. Outre un regard externe sur le territoire, une méthodologie de consultation citoyenne sera proposée.

Infrastructures pour le milieu associatif

Une réflexion avec les acteurs du monde associatif sera menée pour mettre en relation de l'offre et la demande en matière de locaux publics et privés, notamment pour éclaircir l'avenir de la Chapelle des Carmes.

Espaces polyvalents notamment à vocation culturelle (bilan et perspectives) – Méthodologie

Composition du groupe de travail

Sans être exhaustif, les membres rappellent de contacter la troupe théâtrale « Les Vaillants », les aînés et les clubs sportifs.

L'ensemble des associations pourraient par ailleurs être invitées à remplir un questionnaire en ligne.

Polyvalence

Si la commune souhaite bénéficier des subsides du Développement rural, les éventuels bâtiments à rénover ou à construire ne pourraient pas être dédiés uniquement à la culture ; ils devraient être polyvalents.

Inventaire

La liste la plus exhaustive possible des salles publiques et privées devra être dressée.

Budget

Coûts d'investissement, de gestion et d'entretien

- Employé communal : état des lieux, contrats, etc.
- Entretien
- Nettoyage
- Amortissement de l'emprunt
- Remboursement du capital
- Consommation énergétique (PEB, taux d'occupation, etc.)

Recettes > locations

Budget analytique

- Etablir une prévision des coûts et des recettes

Cœur de Brugelette (bilan et perspectives) – Méthodologie

La réflexion menée portera sur la répartition géographique des occupations de l'espace public dans le cœur de Brugelette (Grand' Place, parc communal, Place Maurice Sébastien, etc.), notamment la localisation du stationnement.

Liaison entre Gages et Brugelette - Etat d'avancement

Futurs projets connexes

Projet immobilier privé

La Commune a été contactée concernant un projet immobilier à l'Avenue des Cerisiers à Gages. Sur la parcelle concernée, se situent un sentier repris à l'Atlas des chemins et sentiers vicinaux et un chemin d'accès aux parcelles agricoles enclavées.

Station d'épuration de Gages

IPALLE étudie actuellement la localisation de la future station d'épuration sur la rive gauche du Ruisseau de Gages au carrefour avec l'Avenue de Gages.

Appel à projet « Pimaci » (NDLR : Plan d'investissement mobilité active communal et intermodalité)

Perspectives

- Liaison pour le vélo avec revêtement dur
- Liaison piétonne sur sol meuble
- Deux itinéraires sur les lignes de crête de part et d'autre du Ruisseau de Gages (beaux paysages)

Carte de l'entité - Mise à jour

La carte de l'entité éditée en 2019. Elle sera mise à jour (supprimer les erreurs, ajouter l'école des Phénix, etc.).

Appel à projet BiodiverCité - Etat d'avancement

Genèse

Francis Lemaire a proposé un projet de sensibilisation aux arbres du parc communal.

Partenaires

De nombreux partenaires collaboreront à la mise en œuvre de ce projet : écoles de 3^{ème} primaire de l'école libre et de 4^{ème} primaire de l'école communale, la Maison des Phénix et l'IMP, etc.

Panneaux didactiques

Des panneaux donneront des informations sur les arbres ; ils pourraient être imprimés sur des bâches solides.

Ils devront être facile à lire et à comprendre (guide pour le type et la taille de police, etc.).

Des QR-codes pourraient permettre de donner à accès à plus d'informations.

Divers

CLDR – Mise à jour

Un appel à candidature sera lancé dans le prochain bulletin communal.

Un arbre, une naissance

Ce projet pourrait être développé sur Brugelette.

Pour le Secrétariat,

Stéphanie GUÉRIN,

La Fondation Rurale de Wallonie

Le Président,

André DESMARLIERES,

Bourgmestre

Commune de Brugelette Opération de Développement Rural

Commission locale de Développement rural (CLDR)
Compte-rendu de la séance du 30 mai 2022
(20h00 aux Ecuries du Parc – Chemin du Cadet, 1B à 7940 BRUGELETTE)

Présent·e·s

Katty BOUTIQUE, Marc DE VLEESCHHOUWER, Maryline DECROLY, Pierre DELCAMBRE, Thérèse D'HAUFAYT, David GRZEGORZEWSKI, Michel JAMSIN, Yves MARTIAL, Lionel STIERS - *Membres de la CDLR*
André DESMARLIÈRES - *Bourgmestre & Président de la CLDR*
Didier STREBELLE - *Echevin & membre de la CLDR*
Mireille GALLEMAERS - *Membres de la CDLR*
Jonathan DUBRULLE, Benoit GOBEAUX, Georges LEMAIRE, Nicolas MORLET, Michel NIEZEN, Chris VAN DE GAER - *Membres de la CCATM*
Père Martin DEAK - *Unités pastorales d'Ath et de Chièvres-Brugelette*
Fabrice DUPRIEZ, Pierre LIZON, ... - *Citoyen·ne·s*
Véronique GASPARD - *Service Urbanisme*
Charlotte DESENFANT - *Service Logement*
Stéphanie GUÉRIN - *Fondation Rurale de Wallonie*

Excusées

Johanna HUBEAU - *Membres de la CDLR, représentante du Conseil communal*
Andrée VOS - *Membre de la CDLR, représentante de la population*

Préambule

Cette séance de la CLDR est ouverte aux membres de la Commission consultative d'aménagement du territoire et de la mobilité (CCATM), aux riverains de la Grand' Place (et rues avoisinantes) et aux membres d'associations concernées par le projet de Requalification du Cœur de Brugelette.

Question

- Les riverains pourront-ils remettre un avis sur ce projet ?
→ Ils ont été invités via un toute-boîte.

Compte-rendu de la séance du 22 mars 2022 - Approbation

Ce point est reporté à la séance suivante comme annoncé dans l'invitation.

Commission locale de Développement rural - Mise à jour de la composition

Ce point est reporté à la séance suivante comme annoncé dans l'invitation.

Toute personne intéressée est la bienvenue pour rejoindre cette commission.

Grand' Place de Brugelette - Phase 2 - Information citoyenne

Phasage

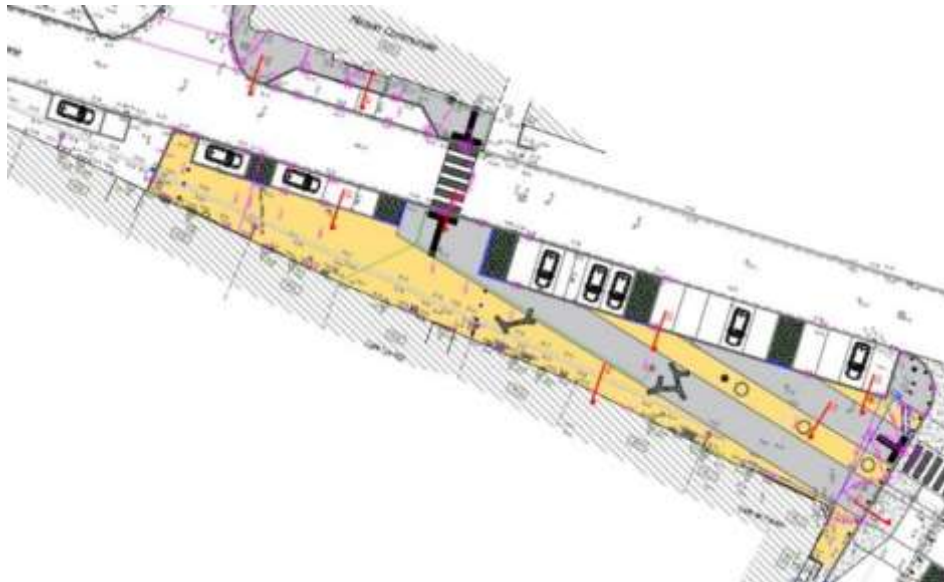
PCDR - Fiche-projet « Cœur de Brugelette »

Dans le Programme communal de Développement rural (dont le fil conducteur est « Brugelette, au fil de la Dendre »), une ambitieuse (et donc onéreuse) fiche-projet couvre le périmètre de la Grand' Place et de la route régionale (N523), du passage à niveau jusqu'à la Place de la Résistance.



Phase 1 - De la Rue des Déportés à la Rue de la Sucrerie

Dans le cadre de l'appel à projet visant à « Améliorer le cadre de vie des citoyens et augmenter l'attractivité des lieux de centralité de nos communes », les travaux de la 1^{ère} phase ont été réalisés en 2019.



Phase 2 - De la Rue de la Sucrerie à la clôture de l'église

Dans le cadre de l'appel à projets « Cœur de village », la 2^{ème} phase de la requalification de la Grand' Place pourrait être subsidiée.

Réflexion à l'échelle du Cœur de village de Brugelette

Avec le soutien de l'équipe « Assistance Territoire et Patrimoine » de la Fondation Rurale de Wallonie, une réflexion sera menée à l'automne 2022 sur la localisation des fonctions (stationnement, convivialité, services, etc.) au cœur de Brugelette.

Les délais très courts de l'appel à projet ne permettent pas de mener cette réflexion préalablement.

Appel à projet « Cœur de village »

Contexte

Dans le cadre du plan de relance de la Wallonie, le Gouvernement wallon a décidé de mettre sur pied un appel à projet visant à soutenir les communes moins densément peuplées (<12.000 habitants).

Budget régional

Avec un budget global de 35.000.000 €, les communes lauréates pourront bénéficier d'une subvention de minimum 200.000 € et de maximum 500.000 €.

Objectifs de la subvention & critères de sélection

- Concevoir des espaces publics cohérents (20%)
- Aménager des espaces publics fonctionnels et polyvalents (15%)
- Concevoir des espaces publics durables pouvant être entretenus à faible coût (10%)
- Concevoir des espaces publics perméables et facilitant l'infiltration des eaux pluviales et de ruissellement (15%)
- Renforcer la sécurité pour tous dans l'espace public (20%)
- Renforcer la communication (10%)

Candidature

Le Collège communal a approuvé le 27/04/2022 l'introduction d'une candidature concernant la Grand' Place (phase 2) pour le 15/09/2022 au plus tard.

Le dossier de candidature sera préalablement soumis à l'approbation du Conseil communal. Des avis préalables seront nécessaires, notamment celui du SPW/DGO1 (route régionale).

Stationnement complémentaire à proximité de la Grand' Place

Préalablement à la réflexion plus globale à l'échelle du cœur de village de Brugelette, une estimation rapide du nombre de places de stationnement potentiellement disponibles à proximité de la Grand' Place a été faite.

Rue de la Sucrierie

Via un marquage au sol, 36 places pourraient être dessinées en alternance sur la voirie à la Rue de la Sucrierie jusqu'à l'ancien site administratif de la Sucrierie, à 200 m de la Grand' Place.



Site communal - Ancien site administratif de la sucrierie

En 2006, un parking pouvait accueillir une soixantaine de véhicules à l'avant de ce site.

Aujourd'hui, ce site communal pourrait recevoir :

- 30 emplacements dont 15 réservés personnel technique (durant les heures de travail) ;
- 3 à 5 emplacements pour camions.



[Source : WalOnMap : 2006 & 2022]

Questions

- La création de stationnement sur le site de la sucrerie est-il compatible avec les conclusions de l'étude liée au SRPE (site de réhabilitation paysagère et environnementale) ?
→ A priori, oui.
- Quelle est la pérennité de ce stationnement complémentaire (en fonction des futures affectations du site de la Sucrerie) ?
→ Pairi Daiza en est propriétaire. Si la Commune a des exigences, elles pourront faire l'objet de négociations (voire de charge d'urbanisme).
- Comment est estimé le nombre places de stationnement nécessaires dans une zone donnée ?
→ Il n'existe pas de critères objectifs pour le définir.

Réaction

- La demande de stationnement augmente au fur et à mesure de la création de nouveaux logements dans le centre.

Site de la Maison des Phénix

Une cinquantaine d'emplacements de stationnement est prévue sur le site de la Maison des Phénix.

Suggestion

- Proposer une convention entre la Maison des Phénix et la Commune pour l'occupation de ces emplacements en dehors des heures scolaires.

Autres zones de stationnement

Suggestion

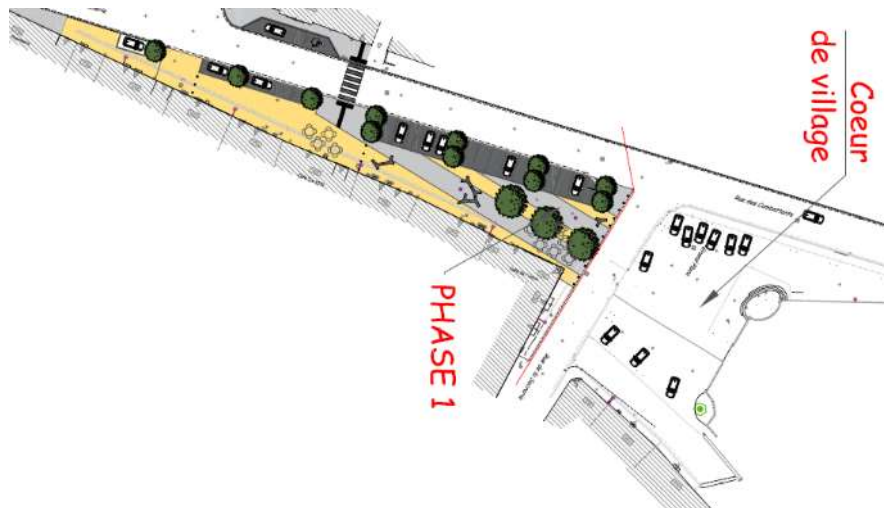
- Délimiter le stationnement (marquage au sol) dans l'Avenue de l'Eglise, le long des façades.
- Tenir compte des autres espaces de stationnement à proximité de la Grand' Place (Place Maurice Sébastien, Rue des Déportés, etc.)
→ Cette réflexion sera poursuivie à l'automne prochain avec l'ATePa.
- Délimiter le stationnement (marquage au sol) dans la Rue des Combattants
→ Jusqu'alors cela a été refusé par la Région wallonne, gestionnaire de cette route.
- Envisager un système de stationnement dynamique (autres fonctions à certaines heures certains jours, par exemple pour le marché)

Scénarii

Un auteur de projet a été désigné par la Commune pour l'accompagner dans l'introduction de sa candidature. Plusieurs scénarii sont proposés comme support de discussion.

L'objectif de la réunion est de collecter les avis des citoyens sur les différents scénarii (mais pas d'en choisir un).

Situation existante



Description succincte

- Stationnement : ~30 places

Réactions

- Les anciens bacs à fleurs encombrant l'espace (bien qu'ils soient déplaçables).
- Les nouveaux bancs en béton sont peu utilisés (ils sont froids), sauf pas les skateurs.

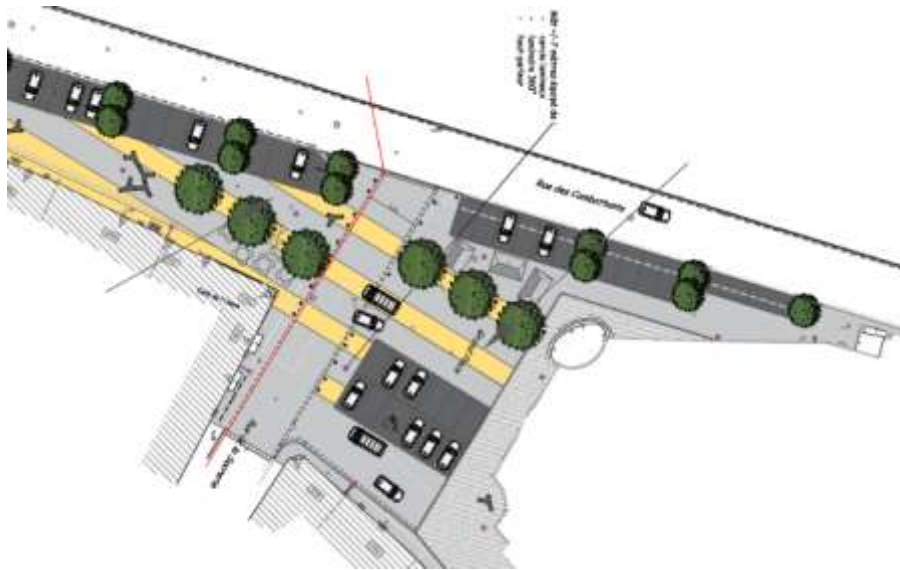
Scénario 1 (situation projetée en 2018 dans le prolongement de la phase 1)



Description succincte

- Stationnement : 10 places
 - o Le long de la RN523 : 6
 - o Sur la place : 3 + 1 PMR
- Grand espace polyvalent

Scénario 2



Description succincte

- Cohérence et poursuite des objectifs phase 1
- Trottoir traversant
- Stationnement : 24 places
 - o Le long de la RN523 : 12
 - o Sur la place : 10 + 2 PMR
- Espace polyvalent plus réduit que le scénario 1
- Mise en valeur du patrimoine (église, monument aux morts)
- Valorisation des perspectives, dans la continuité de la phase 1

Scénario 3



Description succincte

- Cohérence et poursuite des objectifs phase 1
- Trottoir traversant
- Stationnement : 30 places
 - o Le long de la RN523 : 12
 - o Sur la place : 16 + 2 PMR
- Zone carrossable occupant plus d'espace que la zone polyvalente

- Perception différente des espaces, notamment en raison de l'implantation de la végétation perpendiculairement à celle de la phase 1

Echanges

Réactions

- Trottoir traversant > effet plateau ralentisseur (proposition appréciée)
- Espace polyvalent
→ ... pour les PMR, les cyclistes, les échoppes du marché, les chapiteaux, etc.
- Accès des pompes funèbres à l'église
→ ... sera assurer quel que soit l'aménagement retenu
- Mobilité des arbres en pot
→ Les actuels sont équipés de platines pour les déplacer.
- Matériaux similaires à ceux de la 1^{ère} phase
→ ... pour assurer la continuité et la cohérence avec la phase 1
- Stationnement perpendiculaire à la voirie (RN523), étroit (difficulté d'ouvrir les portières, notamment avec de jeunes enfants)
→ ... pour ne pas favoriser l'accès depuis un sens de circulation
→ ... aux largeurs minimales réglementaires ; en les élargissant, on diminue le nombre de places possible (équilibre entre quantité et sécurité)
- Stationnement perpendiculaire à la voirie perçu comme dangereux par certains conducteurs (manque de visibilité en sortant)
- Accessibilité du monument aux morts
→ ...via une surface plane, avec une pente de 2% maximum

Questions

- La clôture de l'église sera-t-elle modifiée par le projet ? Et l'espace à l'intérieur de celle-ci ?
→ Ni l'un ni l'autre ne fera l'objet de modification à ce stade.
- Comment amener plus de convivialité sur cette place ? Quel élément ajouter (fontaine, ...) ?
- Est-ce sur cette place que la convivialité est recherchée ? D'autres lieux, comme le parc s'y prête d'avantage.
→ La localisation des fonctions dans le cœur de Brugelette fera l'objet de la réflexion automnale.
- Des bornes de recharge électrique sont-elles prévues ?
→ Une seule est budgétisée. Dans la phase 1, le mat lumineux et la borne de recharge intégrée ont coûté ~ 20.000€.

Suggestions

- Réduire autant que possible les bordures et chanfreiner celles nécessaires, notamment pour les manœuvres des anciens engins militaires à proximité du monument aux morts.
- Transformer le stationnement perpendiculaire à la route régionale en stationnement longitudinal
- Prévoir un accès facile pour tous les usagers (pas uniquement les PMR ayant une place réservée)
- Mettre les arbres en pleine terre plutôt qu'en pot
- Chanfreiner les bordures

Budget estimatif

- Superficie : ~ 1.750 m²
 - Revêtement en pavés de béton, identique à la phase 1
 - Mobilier urbain, éclairage, plantation
- Budget estimatif (quel que soit le scénario retenu) : ~ 710.00 € :
- ✓ Intervention potentielle du SPW/Routes : 10.000€
 - ✓ Subside « Cœur de village » escompté : 500.000 €
 - ✓ Part communale estimée : 200.000 €

Questions

- La Commune est-elle obligée de recourir aux subsides (si elle les obtient) ?
→ Non, elle peut décider d'y renoncer.
- Est-il plus intéressant d'obtenir les subsides en devant se conformer aux critères ou d'effectuer de menus aménagements sur fonds propres ?
→ La Commune jugera ces deux options.
- Que faire si les coûts augmentent encore au fil du chantier ?

Conclusions

Voici les conclusions qui seront transmises à la Commune et à l'auteur de projet en vue d'affiner le dossier de candidature « Cœur de village » :

- Créer un trottoir traversant entre les phases 1 et 2 (plateau)
- Maintenir l'accès des pompes funèbres à l'église
- Choisir des matériaux similaires à ceux de la phase 1 (continuité et cohérence)
- Etablir le stationnement de manière à maximiser le nombre de places tout en augmentant la sécurité des usagers (largeur suffisante des places, accessibilité des places depuis la voirie, etc.)
- Délimiter les zones de stationnement (via un marquage au sol) en dehors de la zone d'intervention (Avenue de l'Eglise, Rue de la Sucrierie, Rue des Combattants, etc.)
- Revoir la physionomie des bancs pour en améliorer le confort (et donc l'usage)
- Maintenir l'accès pour les vendeurs ambulants (marché, etc.)
- Réfléchir à la plus-value de mettre les arbres en pot plutôt qu'en pleine terre
- Faciliter l'accès à tous les usagers (pas uniquement les PMR attestés)

Divers

Appel à projet BiodiverCité - Etat d'avancement

- Projet « Arbre, quel est ton nom ? » (arboretum sous forme d'un circuit pédestre sur le pourtour du parc communal) :
 - o initié par l'Association pour la Nature et la Protection des Espèces menacées
 - o subsidié par la Région wallonne dans le cadre de l'appel à projet BiodiverCité (la biodiversité par les Communes) – arrêté ministériel validant le subside
 - o soutenu par la Commune
 - o coordonné par la Fondation Rurale de Wallonie
 - o réalisé par :
 - Ecole Saint-Louis
 - Maison des Phénix
 - IMP Sainte-Gertrude
 - ...

Pour le Secrétariat,

Pour la Présidence,

Stéphanie GUÉRIN,
La Fondation Rurale de Wallonie

André DESMARLIERES,
Bourgmestre

Commune de Brugelette **Opération de Développement Rural (ODR)**

Commission locale de Développement rural (CLDR)

Compte-rendu de la séance du 12 septembre 2022

(20h00 aux Ecuries du Parc – Chemin du Cadet, 1 à 7940 BRUGELETTE)

Présent·e·s

Jean-Philippe BAUDART, Olivier BONNIER, Katty BOUTIQUE, Martin CRÉVIEAUX, Baudouin de MEESTER de HEYNDONCK, Marc DE VLEESCHHOUWER, Pierre DELCAMBRE, David GRZEGORZEWSKI, Yves MARTIAL, Lionel STIERS, Raffaella VILLANI - *Soit 11/23 des Membres de la CLDR, Représentant·e·s de la population*

Didier STREBELLE - *Echevin & Président de la CLDR f.f.*

Isabelle LIÉGEOIS, Géry PATERNOTTE, Didier STREBELLE - *Soit 3/7 des Membres de la CLDR, Représentant·e·s du Conseil communal*

Bernadette BASTIEN, Patrick DECUYPERE, Chantal SCULIER - *Citoyen·ne·s*

Christian LEROY, Pierre PAPLEUX - *Architectes*

Charlotte DESENFANT - *Service Logement*

Stéphanie GUÉRIN - *Fondation Rurale de Wallonie*

Excusé·e·s

André DESMARLIÈRES - *Bourgmestre*

Tommy CAPELLE, Maryline DECROLY, Sabrina DIERICK, Michel JAMSIN, Jean-Michel LEJUSTE - *Membres de la CLDR, Représentant·e·s de la population*

Mireille GALLEMAERS, Martine SCULIER - *Membres de la CLDR, Représentant·e·s du Conseil communal*

Aurélien LAMBERT, Steffen PATZWAHL - *Citoyen·ne·s*

Guy HERFELIN, Lorena LEGNI - *Citoyen·ne·s*

Préambule

En l'absence de M. DESMARLIÈRES, la présidence de la séance est confiée à M. STREBELLE.

En raison de son objet principal, à savoir l'approbation de l'avant-projet relatif au pôle communal de Gages, des citoyen·ne·s et des représentant·e·s des associations concernées ont été convié·e·s.

Comptes-rendus des séances du 22/03/2022 et 30/05/2022 - Approbations

Un membre de la CLDR a remarqué qu'une de ses interventions relative au projet de la Grand'Place n'y apparaissait pas : il avait attiré l'attention sur l'augmentation probable de la part à charge de la Commune en raison de l'inflation et de l'intervention fixe de la Région, ce qui pourrait avoir des conséquences sur les finances communales et sur les prochaines mandatures.

Moyennant la prise en compte de cette remarque, les comptes-rendus des séances des 22 mars 2022 et 30 mai 2022 sont approuvés.

Pôle communal de Gages - Approbation de l'avant-projet

Note préliminaire

En l'absence de quorum (il manque un·e représentant·e citoyen·ne), ce point sera reporté à une séance ultérieure pour validation.

Présentation par l'auteur de projet

Rappels

- État des lieux des bâtiments
- Option de démolition (au lieu d'une rénovation) :
 - o Plus économique
 - o Plus économe en énergie
 - o Plus adapté aux besoins

Evolution du projet depuis la présentation faite en décembre 2021

- Stationnement sur la parcelle :
 - o Deux emplacements par logement (au lieu d'un initialement)
 - o Deux emplacements pour les personnes à mobilité réduite (PMR) à proximité de la Maison de village
 - o Pour les vélos
- Maison de village :
 - o Fractionnement du local technique à l'arrière du bar en :
 - Une réserve pour le bar
 - Un local technique pour le chauffage
 - o Réorganisation et agrandissement de l'espace réservé aux sanitaires :
 - Une toilette cabine et deux urinoirs d'un côté du hall
 - Deux toilettes cabines dont une pour les PMR de l'autre côté

Echanges

Gabarit des bâtiments

Les nouveaux bâtiments auront une hauteur inférieure aux bâtiments existants voisins.

Énergie

Véhicules électriques

Des bornes de recharge de véhicules électriques ne sont pas prévues, ni pour les logements, ni pour la Maison de village.

Chauffage – convecteur au gaz

- La rentabilité à long terme de ce système est difficile à évaluer. Actuellement, le recours à une cuve de gaz propane est rentable.
- Ce système permet une mise en route rapide, peut être automatisé (notamment avec le maintien d'une température minimale) et relancé à la demande.

Volume de chauffe

Le recours à une toiture à deux versants est justifié par la localisation en zone d'habitat à caractère rural. L'isolation de la Maison de village ~~compensera~~ limitera la dissipation de chaleur dans la zone haute du bâtiment.

Stationnement

- L'offre de deux emplacements par logement est suffisante.
- Les matériaux pour les emplacements de la Maison de village seront différents de ceux pour les logements.
- Le nombre de places de stationnement nécessaire pour la Maison de village sera le même qu'il ne l'était pour l'ancienne salle (au regard de leur superficie).

PMR

- Les places réservées aux PMR sont d'une largeur suffisante.
- Les rayons de giration sont compatibles à la circulation des PMR, y compris l'ouverture et la fermeture des portes.

Superficies

Logements

Les 120 m² par logements correspondent aux normes.

Maison de village

La superficie de la future salle est de ~79m² (~7,50 m x 10,5 m). Celle de la salle actuelle est de ~68 m² (~7,50 m x 9,15 m).

Estimation financière

- L'évolution de l'estimation financière entre décembre 2021 et septembre 2022 est de ~5%. Les estimations faites par l'auteur de projet tiennent compte de l'augmentation significative du coût des matériaux actuelles.
- Le choix de la formule de révision sera adapté au type de chantier pour limiter les mauvaises surprises.

Patrimoine communal

L'investissement consenti par la Commune pour ces nouveaux bâtiments de qualité enrichira le patrimoine communal.

Adéquation avec le programme d'aménagement initial

CLDR - Mise à jour de la composition

Les membres de la CLDR, représentant la population, qui étaient démissionnaires ont été supprimé de la liste. Les trois nouveaux candidat·e·s y ont été ajouté·e·s.

Divers

Aucun point divers n'a été abordé.

Pour le Secrétariat,

Le Président,

Stéphanie GUÉRIN,
La Fondation Rurale de Wallonie

André DESMARLIERES,
Bourgmestre

Commune de Brugelette Opération de Développement Rural

Commission locale de Développement rural (CLDR)
Compte-rendu de la séance du 28 septembre 2022
(19h00 dans la Salle des Mariages, Grand'Place 2A à 7940 BRUGELETTE)

Présent-e-s

Marc DE VLEESCHHOUWER, Maryline DECROLY, Pierre DELCAMBRE, Yves MARTIAL, Marcel MAYNÉ, Lionel STIERS, Henri VANBERGHEM, Raffaella VILLANI - *Soit 8/22 des Membres de la CDLR, Représentant-e-s de la population*
Didier STREBELLE - *Echevin & Président de la CLDR f.f. - Soit 1/7 des Membres de la CDLR, Représentant-e-s du Conseil communal*
Charlotte DESENFANT - *Service Logement*
Stéphanie GUÉRIN - *Fondation Rurale de Wallonie*

Excusé-e-s

Sabrina DIERICK, Sylvie DUBOIS, David GRZEGORZEWSKI, Michel JAMSIN, Jean-Michel LEJUSTE - *Membres de la CDLR, Représentant-e-s de la population*
Mireille GALLEMAERS, Isabelle LIÉGEOIS, Géry PATERNOTTE, Martine SCULIER - *Membres de la CDLR, Représentant-e-s du Conseil communal*

Compte-rendu de la séance du 12/09/2022 - Approbation

Le compte-rendu de la séance du 12/09/2022 est approuvé à l'unanimité moyennant de préciser que le projet relatif au Pôle communal de Gages a fait l'objet d'une unique convention avec la Région wallonne pour les deux fonctions qu'il accueillera.

Pôle communal de Gages - Approbation de l'avant-projet

Préambule

Ce point était inscrit à l'ordre du jour de la séance du 12/09/2022 et y a été présenté par les auteurs de projet. Cependant, en l'absence de quorum (il manquait un-e citoyen-ne), son approbation devra être entérinée lors de la présente séance.

Prochaines étapes

- Approbation de l'avant-projet par la CLDR, le Collège communal et le SPW/Développement rural ;
- Demande de permis d'urbanisme ;
- Marché de travaux inscrit dans le budget communal 2023.

Présentation

Le même support de présentation que celui utilisé par les auteurs de projets lors de la séance du 12/09/2022 est utilisé lors de la présente séance.

Echanges

Confort thermique

Maison de village

L'enveloppe du bâtiment sera très bien isolée thermiquement.

Un système de chauffage alimenté au gaz propane a été choisi car il est actuellement plus rentable qu'un système électrique.

Logements

Le chauffage sera alimenté soit par du gaz soit par des pompes à chaleur.

Energie photovoltaïque

Des branchements seront mis en attente pour un éventuel futur raccordement à des panneaux photovoltaïques.

Financement

La Région wallonne donnera son aval sur son soutien financier (via le Développement rural) au stade du projet définitif.

Conclusions

L'avant-projet est approuvé à l'unanimité des membres présent·e·s.

Divers

Cure d'Attre

La fin des travaux est prévue pour la fin du printemps 2023.

Rôle de la CLDR

Une nouvelle membre a rejoint la CLDR ce jour.

Les membres représentent les intérêts collectifs de la population brugelettoise. Les éventuels problèmes privés doivent être relayés directement auprès de la Commune et pas au sein de cette commission.

Suggestion

Un plan local de sécurité pourrait être envisagé à l'échelle de plusieurs communes limitrophes (Chièvres, Silly, ...).

Pour le Secrétariat,

Le Président,

Stéphanie GUÉRIN,
La Fondation Rurale de Wallonie

André DESMARLIERES,
Bourgmestre